



Perouse

Flash Infos

Juillet 2020

INSCRIPTION A L'ALSH POUR LA RENTREE 2020

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'ALSH et/ou à la restauration scolaire pour la rentrée prochaine doivent déposer en mairie le formulaire d'inscription accompagné d'un RIB, **avant le 15 juillet 2020** (Le formulaire est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune).

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Suite à la demande de la nouvelle équipe municipale, nous avons obtenu l'accord du Grand Belfort pour l'obtention et la pose d'une caméra afin de surveiller les zones sensibles. Cette première caméra sera installée rue des rosiers (lotissement « sur la Lile »)

ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

Pour faire vivre l'entraide et la convivialité, dissuader les cambrioleurs, informer ou avoir l'information de tout évènement suspect, nous mettons en place le dispositif **voisins vigilants**. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

INCIVILITES

Non-respect du code de la route

Il est régulièrement constaté des infractions au code de la route : non-respect des stops et des sens interdits, vitesse excessive..

Il est également rappelé que le port du casque à vélo est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 12 ans et vivement conseillé pour les adultes

Tout contrevenant sera verbalisé.

REGLES D'ENTRETIEN

Entretien des haies, arbustes et arbres

Il incombe à chaque propriétaire de veiller à ce que ses haies, arbustes et arbres n'empiètent pas sur l'espace public.

Les propriétaires qui n'auront pas procédé à cet élagage se verront signifier cette obligation avant l'intervention d'une entreprise à leurs frais.

Brûlage à l'air libre

Un arrêté préfectoral du 9 juillet 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets et végétaux.

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 10h00 à 12h00

Mercredi de 18h30 à 20h (permanence des élus)

Samedi matin possibilité de rencontrer M. le Maire sur rendez-vous

IMPORTANT :

- Fermeture de la mairie le 13 juillet prochain.
- Pas de permanence des élus du 15 juillet au 13 août

Rappel des horaires des déchetteries de Danjoutin, Sermamagny et Châtenois-les-Forges :

Du 15 avril au 14 octobre

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00

Samedi de 9h00 à 17h00



Bruit :

Arrêté préfectoral n°2015105-0005 du 15 avril 2015

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

DECHETS

Déchets ménagers

Le Grand Belfort a mis en place la collecte sélective au porte à porte.

Chaque foyer possède deux bacs (ou conteneurs enterrés pour l'habitat collectif): un bac brun pour les déchets non recyclables et un bac jaune pour les déchets recyclables.

Pour le ramassage des gros encombrants merci de prendre RDV au **03 84 90 11 71** ou directement sur <http://www.grandbelfort.fr/fr/dechets/demande-de-collecte-dencombrants.html>

Le Grand Belfort assure gracieusement la remise en état de votre bac (pour les déchets ménagers et pour la collecte sélective). Pour bénéficier de ce service à votre domicile, il est nécessaire de compléter le formulaire directement en ligne sur <http://www.grandbelfort.fr/fr/dechets/problemes-de-bac.html>

Des contrôles ont lieu régulièrement par les agents du Grand Belfort, pour le bon respect du tri des déchets.
En cas de dépôts sur la voie publique, l'amende encourue peut atteindre 1 500 €.



Bonnes vacances à tous

Département du Territoire de BELFORT - Canton de BAVILLIERS

Mairie de la commune de PEROUSE

Place de la Mairie 90160 PEROUSE

Tél : 03-84-28-05-99

Email mairie.perouse@wanadoo.fr

site : <http://www.perouse.eu/>